

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2015
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mil quinze, s'est assemblé le cinq février deux mil quinze au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents (24)

M. MORIVAL, maire

M. GAVOUYERE, MME PAQUEREAU, M. LECUREUIL, MME CURAUDEAU,
M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, MME FOURAGE, M. GOUPIL, MME GARNIER,
M. GUICHARD, MME BREYER-CHICHE, M. FLEURY, MME MERIADEC,
M. PILARD, MME KULIBERDA, MME PLAINEAU, MME AMPROU, MME GUILLOU,
M. BARDOU, M. CHAUVET, M. LABARRE, MME FALOT, M. BOUCARD,
MME BERNARD

Absents, excusés et représentés : (3)

MME LAUSSUCQ a donné pouvoir à M. GUICHARD

M. BROUNAIS a donné pouvoir à M. GAVOUYERE

MME TOUCANE a donné pouvoir à MME BERNARD

Secrétaire de séance : MME CURAUDEAU

ORDRE DU JOUR

1. approbation du compte rendu du 18 décembre 2014
2. compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
3. délégations du conseil municipal au maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales
4. élection d'un adjoint au maire
5. modification de la composition de la commission d'appel d'offres
6. modification de la composition des commissions municipales
7. désignation d'un délégué au conseil d'administration du collège Pierre et Marie Curie
8. désignation d'un délégué à l'association « le bac... à sable »
9. désignation d'un délégué suppléant auprès de l'association culturelle du canal maritime de la Basse-Loire (A.C.C.A.M.)
10. désignation d'un délégué au réseau français des villes éducatrices
11. désignation d'un délégué au conseil d'école de l'école élémentaire de l'Hermitage
12. désignation d'un délégué au conseil d'école de l'école élémentaire Aimé Césaire
13. désignation d'un délégué au conseil d'école de l'école maternelle des Asphodèles
14. débat d'orientations budgétaires 2015
15. approbation de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la communauté de brigades de gendarmerie de Le Pellerin pour y effectuer l'entretien de locaux
16. autorisation permanente du déplacement des agents
17. gratification des stagiaires
18. rapport de la délibération n° 2013-87
19. rapport de la délibération n° 2013-88
20. participation de la commune au groupement de commandes de la métropole pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire a installé Madame Guylène Amprou comme conseillère municipale en remplacement de Monsieur Anthony Lebon, démissionnaire.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2014

Le compte rendu est approuvé par 21 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Paquereau, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, Mme Garnier, Mme Laussucq, M. Guichard, Mme Bréher-Chiché, M. Fleury, Mme Mériadec, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Guillou, M. Bardou), 6 abstentions (M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard).

2015-1/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2015-2/DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les délégations données à Monsieur le Maire citées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 contre (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Bernard, Toucane, Falot)

2015-3/ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu Madame Cécile Mériadec deuxième adjoint au maire.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions.

2015-4/MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal a pris acte de la modification de la composition de la commission d'appel d'offres. Madame Hélène Bréyer-Chiché devient membre titulaire de la commission en remplacement de Monsieur Anthony Lebon.

2015-5/MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu les membres des commissions municipales citées ci-dessous comme suit :

1. commission aménagement urbain :

membres élus par 24 voix pour, 3 nuls :

M. Benjamin Morival, M. Patrick Gavouyère, M. Xavier Bardou, M. Franck Fleury, Mme Hélène Bréyer-Chiché, M. Nicolas Lécureuil, Mme Cécile Mériadec, M. Emmanuel Chauvet, M. Thierry Boucard

2. commission finances, affaires générales :

membres élus par 23 voix pour, 4 nuls :

M. Benjamin Morival, Mme Cécile Mériadec, M. Thibault Goupil, M. Paul Brounais, M. Ambroise Guichard, M. Nicolas Lécureuil, M. Dominique Pilard, M. Emmanuel Chauvet, M. Emmanuel Labarre

3. commission solidarité, affaires sociales :

membres élus par 26 voix pour, 1 nul :

M. Benjamin Morival, Mme Marie-Christine Curaudeau, M. Ambroise Guichard, Mme Guylène Amprou, Mme Marie-Claude Guillou, Mme Ghislaine Laussucq, M. Xavier Bardou

4. commission jeunesse, culture :

membres élus par 23 voix pour, 4 nuls :

M. Benjamin Morival, Mme Cyrielle Paquereau, Mme Adélaïde Fourage, Mme Cécile Mériadec, M. Nicolas Lécureuil, Mme Isabelle Plaineau, Mme Bernardette Kuliberda, Mme Sandrine Falot, M. Emmanuel Labarre

5. commission cadre de vie, proximité :

membres élus par 26 voix pour, 1 nul :

M. Benjamin Morival, M. François Brillaud de Laujardière, M. Thibault Goupil, M. Franck Fleury, M. Paul Brounais, M. Dominique Pilard, M. Xavier Bardou, Mme Laurence Bernard, Mme Christelle Toucane

2015-6/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec, adjoint au maire, pour représenter la collectivité au conseil d'administration du collège Pierre et Marie Curie,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-7/DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION « LE BAC... A SABLE »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec membre d'honneur de l'association « le bac... à sable »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-8/DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT A L'ASSOCIATION CULTURELLE DU CANAL MARITIME DE LA BASSE-LOIRE (A.C.C.A.M.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Monsieur Xavier Bardou délégué suppléant auprès de l'association culturelle du canal maritime de la Basse-Loire (A.C.C.A.M.),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-9/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec nouveau représentant au réseau français des villes éducatrices,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-10/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'HERMITAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec comme déléguée au conseil d'école de l'école élémentaire de l'Hermitage,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-11/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AIME CESAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec comme déléguée au conseil d'école de l'école élémentaire Aimé Césaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-12/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE DES ASPHODELES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner Madame Cécile Mériadec comme déléguée au conseil d'école de l'école maternelle des Asphodèles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Chauvet, M. Labarre, Mme Bernard, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard).

2015-13/DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES LE PELLERIN

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2015.

2015-14/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE GENDARMERIE DE LE PELLERIN POUR Y EFFECTUER L'ENTRETIEN DE LOCAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune de Le Pellerin et la brigade de gendarmerie de Le Pellerin pour l'entretien de la gendarmerie,
- de fixer le tarif d'entretien du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à la somme forfaitaire de 767,51 €, qui correspond au paiement des 47 heures de travail effectuées par l'agent,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-15/CONDITIONS ET MODALITES DE DEPLACEMENT DES AGENTS EMPLOYES PAR LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les précisions relatives à l'établissement des ordres de mission spécifiques et permanents telles qu'exposées supra lorsque les agents sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur mission ainsi que les modalités d'utilisation du véhicule personnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

approuvé à l'unanimité.

2015-16/GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de renouveler le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité au taux de 13,75 % du plafond de la sécurité sociale sur la base d'un temps plein. Elle est versée au prorata du temps passé dans la collectivité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions à intervenir ;
- de dire que la gratification pourra être accordée et revalorisée sur la base des textes législatifs ou réglementaires en vigueur au jour de la conclusion de la convention de stage ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2015.

approuvé à l'unanimité.

2015-17/RAPPORT DE LA DELIBERATION N° 2013-87

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée avec la S.C.E.A. « Le Buzard » pour défrichage et remise en exploitation de parcelles dans le cadre de l'entretien de friches agricoles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-18/RAPPORT DE LA DELIBERATION N° 2013-88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée avec l'E.A.R.L. « la bergerie des isles » pour défrichage et remise en exploitation de parcelles dans le cadre de l'entretien de friches agricoles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-19/PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA METROPOLE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés pour une durée équivalente à celle de l'accord-cadre désigné ci-dessus,

- d'autoriser Nantes métropole à signer, pour le compte de la commune de Le Pellerin, l'accord-cadre d'une durée de 4 ans faisant suite à la convention de groupement de commande ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune de Le Pellerin, dont le montant annuel estimatif est de 51 449,54 € et les actes relatifs à l'exécution du marché dans la limite du rôle dévolu au coordonnateur dans la convention du groupement de commandes,
- d'autoriser Nantes métropole à signer les marchés subséquents faisant suite à l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité désigné ci-dessus et les actes relatifs à l'exécution du marché dans la limite du rôle dévolu au coordonnateur dans la convention du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre la décision d'accepter ou non la proposition de reconduction de la convention de groupement de commande précitée pour la commune de Le Pellerin à condition que les dispositions contractuelles restent inchangées.

approuvé à l'unanimité.

Fait à Le Pellerin, le 12 février 2015

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère

C. Paquereau

N. Lécureuil

M.C. Curaudeau

F. Brillaud de Laujardière

A. Fourage

T. Goupil

J. Garnier

G. Laussucq

A. Guichard

H. Bréyer-Chiché

F. Fleury

C. Mériadec

D. Pilard

B. Kuliberda

P. Brounais

I. Plaineau

M.C. Guillou

X. Bardou

G. Amprou

E. Chauvet

C. Toucane

E. Labarre

S. Falot

T. Boucard

L. Bernard